



SAGE du Bas-Léon

Compte-rendu de la réunion du Copil unique

12 décembre 2023

Le 12 Décembre 2023, à 9h30, les membres du Copil unique du Bas-Léon, se sont réunis à Lanrivoaré (salle communautaire), sous la présidence de M. Christophe BELE, Président de la CLE du SAGE du Bas-Léon.

La réunion a eu lieu en présentiel.

Ce compte rendu synthétise les compléments et remarques exprimés par les membres du Copil unique lors de la réunion.

Accueil et éléments contextuels par *Christophe BELE* :

- Remerciements aux présents
- Remerciements à la CCPI pour l'accueil du Copil dans ses locaux
- Rappel de l'origine du Copil unique Bas-Léon :
 - souhait de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
 - apporter une vue collective des actions portées sur le territoire
 - échanger sur/partager les enjeux de l'eau
- Copil réalisé en fin d'année pour plus d'efficacité après la tenue des copils locaux
- Point d'étape dans la seconde partie de programmation du CTU – Contrat Territorial Unique (2023-2025)
- Cette réunion ne reprend pas les actions détaillées lors des copils locaux, le choix a été fait de présenter des projets innovants source de réflexions pour les actions à venir
- Les supports/diaporamas seront envoyés par mail
- Ordre du jour :
 - *Introduction & contexte (Christophe BELE)*
 - *Prévisionnel 2024 : actions transversales pilotées par le Syndicat (Mélanie BARIC & Jasmine JAOUEN)*
 - *Eaux souterraines : bilan des campagnes de suivi dans les eaux souterraines menées en 2021 et 2023 (Charlotte CARIOU/SEBL)*
 - *Enjeu quantitatif : plan de résilience eau (SEBL & Région)*
 - *Biodiversité : enjeux liés à la gestion du bocage -> présentation de l'outil PGDH - Plan de Gestion Des Haies (Yann GOUEZ/SEBL)*
 - *Suivi de la qualité des eaux superficielles : présentation de l'outil Transcender (Ronan ALLAIN/CCPA)*
 - *Inondations et submersions marines : gestion du système d'endiguement « Digue Rousseau » (Julien DILASSER/CLCL)*
 - *Milieux aquatiques : projet d'aménagement du site d'Illien (Victorien MARCHAND/CCPI)*

Mot d'accueil d'André TALARMIN, Président de l'intercommunalité, qui a mis en avant le travail partenarial entre le SEBL et les EPCI du territoire.

Tour de table – cf feuille d'émargement

1. Volets transversaux pilotés par le SEBL → intervention de Mélanie BARIC/SEBL

Le programme 2024 a été travaillé avec les équipes techniques du Bas-Léon et étudié avec les partenaires financiers et les élus.

JY.PIRIOU : vérifier la disponibilité du CTU sur le site internet du SEBL. →lien réactivé

P.PRODHOMME : l'objectif de l'AELB d'insérer des indicateurs dans le contrat est de pouvoir disposer d'éléments bilans chiffrés.

○ Actions agricoles

JY.PIRIOU : poster sur la réglementation agricole : document à simplifier → M. BARIC et J.LE MOAL : oui si possible, en effet le document est dense car la réglementation est lourde. Il pourrait être envisagé d'organiser un groupe de travail pour en améliorer son contenu et réfléchir à comment formaliser les informations au mieux.

L.KEREBEL : il y a eu un gros travail sur les MAEC avec beaucoup d'engagements. C'est très important que les MAEC puissent être payées par l'Etat pour éviter la démotivation des agriculteurs.

B.MASSEZ : au niveau du BV Quillimadec (baie AV avec contraintes spécifiques) ça passera par le PSE donc ça ne pose pas de problème. Aurait aimé une diapositive spécifique au regard des enjeux.

J.CABON : concernant les MAEC, elles sont très difficiles à contractualer sur le territoire. Le financement sur le BV Quillimadec est garanti via le PSE, mais il est dommage de différencier les agriculteurs sur un même territoire du SAGE.

○ Volet milieux aquatiques

J.CABON : un des problèmes du piégeage c'est la dépose des carcasses de ragondins ; les gens les laissent sur place aux prédateurs (renards,...)

→ C.LE JEUNE : info FDGDON : une organisation communale pour mise à disposition d'un bac serait à privilégier, certaines communes littorales le font déjà (pour échouage d'animaux marins). Il faut éventuellement congeler une quantité suffisante (40 kg minimum) pour que le ramassage soit gratuit via France Agrimer. L'investissement communal concerne l'achat d'un bac et d'un congélateur.

○ Etudes

P.PRODHOMME : étude marais-rétro littoraux : l'AELB a fait un travail exploratoire sur des sites qui semblaient présenter le plus d'intérêt, ce n'est pas exhaustif, il y a lieu de compléter par la connaissance des acteurs de zones dégradées plus ou moins fonctionnelles.

→ M.BARIC : nous allons travailler sur cet axe dès 2024, et faire le lien avec les territoires

JY.PIRIOU : il faudra mener une réflexion sur une étude HMUC sur le Bas-Léon, car le comité de bassin devrait la rendre obligatoire pour tous les SAGE.

→ M.BARIC : quelle notion d'échéance ? JYP : pas de date fixée

→ C.BELE : cette étude n'est pas projetée avant 2025

J.GUILLEMOT : il ne faut pas oublier les études de profils conchyliologiques (Abers et Blancs Sablons).

→ J.JAOUEN : le suivi / la finalisation des 2 études de profils conchyliologiques est bien prévu en 2024.

○ Eaux souterraines – par Charlotte CARIOU/SEBL

JY.PIRIOU : la DCE demande à ce que toutes les ME soient en bonne qualité en 2027, on voit que la ME souterraine du Bas-Léon est encore mauvaise, et ça sera toujours le cas en 2027. Les nitrates ne baissent plus vraiment et les pesticides sont très présents, il faudra continuer à travailler sur le sujet.

P.PRODHOMME : on voit la différence entre le BV Q et les BV LPK. Plus on est proche de la surface (pratiques agricoles récentes), meilleures sont les concentrations. Le pire est passé sur le BV Q, par contre c'est plus inquiétant sur LPK.

→ C.CARIOU : il faut prendre en compte le temps de réponse du milieu

→ R.PAUGAM : c'est bien de rappeler que les eaux en profondeur évoluent moins vite, on a du mal à faire baisser les concentrations en nitrates et donc la production d'algues vertes en baie. Toutefois, cela s'améliore en surface, ça va donc dans le bon sens.

- **Communication-sensibilisation** – *par Jasmine JAOUEN/SEBL*

L.DREVES : une communication trop réduite ne doit pas conduire à de mauvais messages : par exemple l'image du chien sur la campagne de protection du littoral n'est pas suffisante/représentative sur notre territoire

→ C.BELE et M.BARIC : c'est une campagne de communication proposées à l'échelle régionale, il y a une demi-douzaine de visuels différents, il faut que les messages passent facilement auprès du grand public pour être compréhensibles.

- **Commissions thématiques** - *par Christophe BELE/Président de la CLE du SAGE du Bas-Léon*

JY. PIRIOU : demande à rajouter une commission spécifique sur la qualité des eaux.

- **Budget animation SAGE et volets transversaux** - *par Christophe BELE/Président de la CLE du SAGE du Bas-Léon*

Pas de remarques.

- **Autres informations**

L.DREVES : on ne parle pas de la réutilisation des eaux usées, cela serait un sujet à traiter.

→ C.BELE : oui c'est un sujet majeur, on va le prendre en compte dans le dossier quantitatif.

→ A.TALARMIN : sur la CCPI, il y a des projets en cours, par exemple la réutilisation des eaux de la STEP de Plouarzel qui vont servir pour arroser le terrain de foot.... (validation préfectorale en cours). Et un travail à l'échelle entière de la CCPI est prévu.

2. Quantitatif

- **Plan breton de résilience pour l'eau** – *par Mme Alexandre VP eau/biodiversité de la Région*

D. ALEXANDRE : la sécheresse de 2022 est historique. Une année record en termes de températures et de bilan hydrique. Le territoire Breton est très attractif + 400 000 habitants projetés en 2040 avec des enjeux corrélés à relever (développement des activités, besoins et conflits d'usages croissants...). Le partage des ressources devra être juste. La transversalité des politiques publiques sera cruciale.

Il faudra, au sein de toutes les CLE bretonnes, installer un débat sur les enjeux quantitatifs et les usages de l'eau. La Région proposera la venue d'un animateur régional sur l'eau dans les CLE pour initier des débats sur ces thématiques.

JY.PIRIOU :

- l'axe 1 sur la sobriété des usages de l'eau pour tous devrait être voté au comité de bassin
- l'axe 5 « anticiper les conflits » : comment mener cette action ? Est-ce que c'est au SAGE de réglementer et que les documents d'urbanismes devraient passer pour avis au SAGE ?
- D.ALEXANDRE : les CLE ont une voix consultative pour les perspectives d'aménagement du territoire ce n'est pas réglementaire.

L.KEREBEL : vigilance pour les zones rurales si les tarifs de l'eau devenaient trop importants. Les prélèvements via les ressources en propre (forages) pourraient augmenter.

G.TALOC : depuis la prise de la compétence eau potable par la CCPA, un travail sur la convergence tarifaire entre les particuliers et les professionnels est effectué avec identification du coût de revient de l'eau. Objectif : étudier tous les scénarios possibles afin d'être le plus juste possible. Quid des résidences secondaires/tarifs saisonniers.

JY.PIRIOU : les industriels bénéficient d'un tarif spécifique.

- Présentation du plan de résilience AELB– par *Mélanie BARIC/SEBL*

P.PRODHOMME : les retours d'expériences d'études HMUC (*Hydrologie Milieux Usages Climat*) en Bretagne Nord-Est ne sont pas très bons. C'est périlleux de se lancer pour l'instant, il faut plus de recueil de données pour débuter (méthodes non éprouvées sur les volets cours d'eau et climat).

J.CABON : concernant l'achat de la parcelle humide au Folgoët par le SEBL : attention au montant d'achat de zone humide, c'est normalement 500-1000€ max de l'ha, il ne faut pas surenchérir sur les terres agricoles.

- N.DEBAT : le montant présenté comprend le coût des parcelles et les frais annexes – le montant des parcelles sera vérifié.
- Y.CHAIGNEAU : il s'agit de parcelles avec étang et de terres agricoles non exploitables inondées avec beaucoup de roseaux, il y a un intérêt pour la décantation des eaux donc le tarif de vente est plus élevé qu'un tarif de base d'une ZH. L'APPMA a entretenu cette zone pendant des années. La zone est située en amont de la prise d'eau Aber Wrac'h.
- P.PROD'HOMME : souligne l'intérêt crucial de ces zones et de leur préservation (protection de la prise d'eau et bénéfices environnementaux redus).

J.GUILLEMOT : il faudra inclure les objectifs quantitatifs dans la révision du SAGE.

3. Volet bocage et biodiversité— *par Yann GOUEZ/SEBL*

JY.PIRIOU : le programme Breizh-Bocage est très bien mais il faut aller plus loin, comment inciter plus ? Est-ce qu'il existe des cartographies des besoins ? Quand il y a des projets d'abattage de talus, il faut une compensation d'un même linéaire ailleurs, mais il faut d'abord éviter d'avoir à compenser, la biodiversité souffre à chaque fois (perte et création d'un nouvel habitat).

- Y.GOUEZ : nous disposons d'informations sur les priorités à donner en fonction des territoires notamment grâce aux études du grain bocager et Lascar permettant d'affiner les propositions faites aux agriculteurs sur la partie incitative : le programme Breizh Bocage est ouvert à tous tant qu'il y a une limite avec une parcelle agricole.

Effectivement il est préférable d'éviter plutôt que de devoir compenser / le technicien bocage du SEBL (Yann GOUEZ) est agréé BCAE8 pour accompagner techniquelement les agriculteurs du territoire et émettre un avis sur les projets d'abattage / de compensation. Le programme Breizh Bocage ne finance pas les travaux de compensation.

Dans la mesure du possible, il serait intéressant d'avoir un bilan entre la création et les destructions de haies (sans compensation) en lien avec la DDTM mais ces données sont aujourd'hui difficiles à produire. On se base sur la méthode régionale Terruti-Lucas qui estime que le bocage en Bretagne est stabilisé (c'est-à-dire qu'entre 2008 et 2018, il y a eu autant de plantation que d'arasement sans compensation).

G.MOUNIER : l'enjeu aujourd'hui est de monter/structurer une filière bois sur notre territoire en poursuivant la vulgarisation des messages sur la valorisation du bois. Une bonne gestion est primordiale. Un stock conséquent de bois, du fait de la tempête, sera prochainement sur le marché.

L. DREVES : qui fait le constat de la diminution des apports sédimentaires dans les cours d'eau ?

- Y.GOUEZ : Le bocage est en effet une solution mais aujourd'hui on ne dispose pas d'étude concrète sur ce sujet.

B.MASSEZ : il y a un manque d'ambition du programme en faveur des haies. Il faut aller beaucoup plus loin avec davantage de moyens.

- Y.GOUEZ : le programme Breizh Bocage est un programme historique en France et qui est souvent cité en exemple. Entre 2017 et 2022, c'est plus de 310 agriculteurs qui ont pu être accompagné par ce programme sur le territoire du Bas-Léon. Nous avons augmenté la quantité de travaux portés par le Syndicat pour cette nouvelle programmation à 18 km / an. Ce qui représente environ 15 000 arbres et arbustes. Nous avons un programme ambitieux et qui repose aussi sur le volontariat. De plus, outre la

plantation, les enjeux sont aussi sur le développement de filière (amont : production de plants Végétal local / aval : gestion et valorisation du bois géré durablement).

L.DREVES : la vidéo sur les plantes invasives est intéressante mais attention de ne pas faire d'amalgame sur toutes les plantes exotiques envahissantes (ex : la pomme de terre ...)

- Y.GOUZEZ : La vidéo illustre justement la problématique des plantes dites « exotiques envahissantes » (reconnue comme telle) c'est un statut particulier. La pomme de terre ne figure évidemment pas sur ce type de liste. De plus, le témoignage de l'ethnobotaniste apporte de la nuance en montrant l'intérêt des plantes locales et de certaines plantes méditerranéennes adaptées à nos écosystèmes.

4. Présentation de l'outil Transcender — *par Ronan Allain/CCPA*

P.PRODHOMME : l'intérêt de cette méthode est la distance réduite entre 2 points de prélèvements.

JY.PIRIOU :

- C'est un outil intéressant, à développer sur le territoire, peut être sur le BV Q pour mener des actions ciblées sur des micro-zones.
- Il y a déjà eu une étude similaire sans ce matériel sur le BV Aber Benoît il y a 15 ans, avec cartographie des sous bassins versants.
- Les actions étant basées sur le volontariat l'enjeu est d'arriver à mobiliser.

L.DREVES : Cette étude donne un bon état zéro d'un secteur, cela ne sera pas à reconduire tous les ans. Quid du suivi de ces secteurs sur le long terme et des coûts engendrés ?

- R.ALLAIN : L'étude réalisée il y a une quinzaine d'années concernait le paramètre « bactériologie », celle-ci concerne principalement le paramètre « nitrate ». Le suivi sur cette masse d'eau sera poursuivi mais certainement moindre (exutoire et affluents). Des suivis complémentaires pourront être mis en place en fonction des enjeux.
L'achat du matériel présenté n'est pas possible car il est unique. Il faudra trouver une solution plus allégée pour faire des suivis quasi identiques. Une réflexion d'acquisition à l'échelle du territoire peut être intéressante (intérêt majeur en termes de connaissance et de réactivité)
=> perspective d'un achat groupé à l'échelle du SAGE ?

5. Gestion de la PI (Prévention des Inondations) – *par Julien DILASSER/CLCL*

L.DREVES : cette digue sert-elle à éviter les inondations du cours d'eau de la Flèche ou les submersions marines ?

- J.DILASSER : c'est pour la submersion marine.
- R.RAPIN : la GEMAPI a plusieurs éléments de sémantique, il y a plusieurs composantes PI de manière générale, mais dans ce dossier c'est effectivement pour la submersion marine. La PI concerne la protection des populations. LA GEMAPI est une réflexion globale amont-aval.
- R.PAUGAM : la digue empêche les inondations de la mer mais il y a aussi, en parallèle, le programme Breizh-Bocage qui lutte contre l'érosion sur la partie aval du BV.
- L. DREVES : il y a peu de marges de gestion en matière d'inondation sur le BV de la Flèche.

6. Projet d'aménagement d'Illien – *par Victorien MARCHAND/CCPI*

Pas de remarques.

Conclusion de la séance